

Équipement à recycler en rapport avec l'achat d'un nouvel équipement électrique et électronique Millipore

Selon le décret français sur les DEEE, Millipore doit financer la collecte, le traitement, le recyclage et la valorisation de tout nouvel équipement électrique et électronique acheté auprès de Millipore après le 13 août 2005, au moment où cet équipement deviendra un déchet. Millipore a établi un contrat de recyclage avec le réseau européen EARN et couvrira tous les coûts de recyclage de l'équipement contenu dans cet emballage à son arrivée auprès d'un partenaire de recyclage EARN. Veuillez remplir cette étiquette et l'apposer sur un emballage approprié au transport du vieil équipement au recycleur EARN.

Veuillez confirmer que l'équipement contenu est bien :

Un équipement Millipore acheté après le 13 août 2005, devenu un déchet et pesant **moins de 500 kg**

Expéditeur (nom et adresse de votre entreprise) :

Destinataire :

**Partenaire EARN
Coolrec France S.A.
Avenue des Sports
59811 Lesquin Cedex
FRANCE**

Signatures:
Pour le compte de votre entreprise

Pour le compte du Transporteur



Date de collecte